



## CONTRAT DE 6 MOIS

Panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issus de l'agriculture biologique  
Saison automne-hiver du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 25 mars 2025

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur, Thierry GOZZERINO, Impasse Cabot Quartier Bel Air 13300 SALON DE PROVENCE.  
certifié Agriculture Biologique par ECOCERT 13/67202/1319909

Et l'Amapien(ne), Monsieur, Madame .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Le prix du panier est fixé à 20,00€, soit un total de 520 € TTC pour l'ensemble du contrat (26 paniers).

Règlement : le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « EARL ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Dates de livraison						520 €	Règlement
Octobre	1	8	15	22	29	100 €	
Novembre	5	12	19	26		80 €	
Décembre	3	10	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	100 €	
Janvier	<b>7</b>	14	21	28		80 €	
Février	4	11	18	25		80 €	
Mars	4	11	18	25		80 €	

\* Pas de distribution les 24 et 31 décembre 2024.

Il sera proposé un panier double les 17 décembre 2024 et 7 janvier 2025.

Salon de Provence le ..... 2024

Le Maraîcher

L'Amapien(ne)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence  
courriel: [amapdelacrau@gmail.com](mailto:amapdelacrau@gmail.com) - - site: [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)

Référents légumes : Marie-Line HASSAN 06 03 70 76 09 / Eveline DECHELETTE 06 34 60 63 56



# Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



## Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat de 6 mois pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique

Saison automne-hiver du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 25 mars 2025

### Règlement intérieur

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 3 Jokers par saison.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

**Reçu établi à Monsieur, Madame** .....

pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de Cinq cent vingt (520,00) €, réglés en ..... chèque(s).

Salon de Provence, le ..... 2024

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
Mardi 01	Mardi 05	Mardi 03	<b>Mardi 07</b>	Mardi 04	Mardi 04
Mardi 08	Mardi 12	Mardi 10	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 11
Mardi 15	Mardi 19	<b>Mardi 17</b>	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 18
Mardi 22	Mardi 26	<b>Mardi 24</b>	Mardi 28	Mardi 25	Mardi 25
Mardi 29		<b>Mardi 31</b>			

AMAP de la Crau MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence  
courriel: [amapdelacrau@gmail.com](mailto:amapdelacrau@gmail.com) - - site: [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)

Référents légumes : Marie-Line HASSAN 06 03 70 76 09 / Eveline DECHELETTE 06 34 60 63 56